



PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°62-2023-186

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction de l'administration pénitentiaire / Centre de détention de Longuenesse

62-2023-12-11-00007 - Arrêté en date du 11 décembre 2023 portant délégation de signature du Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Longuenesse (4 pages)	Page 3
62-2023-12-11-00009 - Décision n°459/SR/2023 en date du 11 décembre 2023 portant délégation de signature du Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Longuenesse pour la réalisation des audiences arrivants Direction (1 page)	Page 8
62-2023-12-11-00008 - Décision n°460/SR/2023 en date du 11 décembre 2023 portant délégation de signature du Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Longuenesse pour la réalisation des audiences Direction - Personnes détenues transférées (1 page)	Page 10
62-2023-12-11-00010 - Note n°461/SR/2023 en date du 11 décembre 2023 qui annule et remplace la note n°253/SR/2023 portant délégation pour accès à l'armurerie de l'établissement (1 page)	Page 12

Direction de l'administration pénitentiaire

62-2023-12-11-00007

Arrêté en date du 11 décembre 2023 portant
délégation de signature du Chef d'établissement
du centre pénitentiaire de Longuenesse



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille
Centre pénitentiaire de Longuenesse**

**A Longuenesse
Le 11 septembre 2023**

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 113-66 ; R. 234-1 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29/11/2021 nommant Madame Sandrine ROCHER en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Longuenesse.

Madame Sandrine ROCHER, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Longuenesse

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Inès DUHAUTOY, directrice des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement, au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Nolwenn DEHAYE, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Cécile BOUZIN, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Yannick MUTEZ, chef de service pénitentiaire au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Laurent VANHOVE, commandant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Emmanuel COMPIEGNE, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Abel DELACRESSONNIERE, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Grégory JACOB, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christophe KIECKEN, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Wilfried LEQUIEN, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Fabrice MARIELLE, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Julien MICELI, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jamel MIRAOU, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Olivier OBRY, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christophe PRUVOST, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Arnaud TALON, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Elodie BAERT-GERVOIS, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Patrick BAYARD, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Claude PANNEQUIN, capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Carole Anne HEDIARD, lieutenant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Fabian HOTIER, major au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric ACTHERGAL, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 23 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christopher AROLD, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 24 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Romain CHAVATTE, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 25 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Ludovic DECOUDU, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 26 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Emmanuel DEHONDT, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 27 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Thomas FROISSART, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 28 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Régis GAUTHIER, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 29 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Anthony GILLES, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 30 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jérémy MARICHEZ, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 31 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jordan MOULUN, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 32 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Rémi PIERENS, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 33 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Ludovic PORET, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 34 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Claude PRUVOST, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 35 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Aurélie ROELS, première surveillante au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 36 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Ludovic THOMAS, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 37 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 38 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Le chef d'établissement,

Sandrine ROCHER



Sandrine ROCHER
Chef d'établissement
CP Longuenesse

Direction de l'administration pénitentiaire

62-2023-12-11-00009

Décision n°459/SR/2023 en date du 11 décembre 2023 portant délégation de signature du Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Longuenesse pour la réalisation des audiences arrivants Direction

Centre Pénitentiaire de LONGUENESSE

N° 459 / SR / 2023

DELEGATION DE COMPETENCE

OBJET : Délégation pour la réalisation des audiences arrivants Direction.

REF. : Articles R. 112-22 et R. 112-23 du code pénitentiaire.

Je soussignée, Sandrine ROCHER, Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de LONGUENESSE, donne délégation à :

- Madame Inès DUHAUTOY, adjointe au chef d'établissement,
- Madame Nolwenn DEHAYE, directrice adjointe,
- Madame Cécile BOUZIN, A.A.E.,
- Monsieur Yannick MUTEZ, chef de service pénitentiaire,
- Monsieur Laurent VANHOVE, commandant,
- Madame Elodie BAERT-GERVOIS, capitaine,
- Monsieur Arnaud TALON, capitaine,
- Monsieur Abel DELACRESSONNIERE, capitaine,
- Monsieur Julien MICELI, capitaine,
- Monsieur Christophe KIECKEN, capitaine
- Monsieur Christophe PRUVOST, capitaine,
- Monsieur Emmanuel COMPIEGNE, capitaine,
- Monsieur Patrick BAYARD, capitaine,
- Monsieur Grégory JACOB, capitaine,
- Monsieur Jamel MIRAOU, capitaine,
- Monsieur Wilfried LEQUIEN, capitaine,
- Monsieur Fabrice MARIELLE, capitaine,
- Monsieur Olivier OBRY, capitaine,
- Monsieur Claude PANNEQUIN, capitaine
- Madame Carole Anne HEDIARD, lieutenant,
- Monsieur Emmanuel DEHONDT, premier surveillant,
- Monsieur Régis GAUTHIER, premier surveillant,
- Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, premier surveillant,
- Monsieur Jérémy MARICHEZ, premier surveillant
- Monsieur Rémi PIERENS, premier surveillant
- Monsieur Jordan MOULUN, premier surveillant

afin de réaliser les audiences arrivants en application des dispositions du code pénitentiaire.

LONGUENESSE, le lundi 11 décembre 2023,

Le chef d'établissement,

Sandrine ROCHER

Partie du référentiel	N°	libellé de l'engagement	Libellé du document	Type de document	Version initiale (date)	Version en vigueur (date + n°)	Rédacteur (nom, prénom, fonction)	Vérificateur (nom, prénom, fonction)	Approbateur (nom, prénom, fonction)	Liste des destinataires
Partie 5	1 1.2.2	Réalisation par les membres de la CPU des entretiens et examens prévus	Délégations de compétence pour audiences arrivants	Elément fondateur	09/10/2017	11/12/2023	Inès DUHAUTOY Adjoint au chef d'établissement	Inès DUHAUTOY Adjoint au chef d'établissement	Sandrine ROCHER Chef d'établissement	Directeurs Adjointes AAE Chef de Détenion Officiers Premiers Surveillants et Majors Formateur

Direction de l'administration pénitentiaire

62-2023-12-11-00008

Décision n°460/SR/2023 en date du 11 décembre 2023 portant délégation de signature du Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Longuenesse pour la réalisation des audiences
Direction - Personnes détenues transférées

Centre Pénitentiaire de LONGUENESSE

N° 460 / SR / 2023

DELEGATION DE COMPETENCE

OBJET : Délégation pour la réalisation des audiences Direction – Personnes détenues transférées.

REF. : Articles R. 112-22 et R. 112-23 du code pénitentiaire.

Je soussignée, Sandrine ROCHER, Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de LONGUENESSE, donne délégation à :

- Madame Inès DUHAUTOY, adjointe au chef d'établissement,
- Madame Nolwenn DEHAYE, directrice adjointe,
- Madame Cécile BOUZIN, A.A.E.,
- Monsieur Yannick MUTEZ, chef de service pénitentiaire,
- Monsieur Laurent VANHOVE, commandant,
- Madame Elodie BAERT-GERVOIS, capitaine,
- Monsieur Arnaud TALON, capitaine,
- Monsieur Abel DELACRESSONNIERE, capitaine,
- Monsieur Julien MICELI, capitaine,
- Monsieur Emmanuel COMPIEGNE, capitaine,
- Monsieur Patrick BAYARD, capitaine,
- Monsieur KIECKEN Christophe, capitaine
- Monsieur Grégory JACOB, capitaine,
- Monsieur Jamel MIRAOUI, capitaine,
- Monsieur Wilfried LEQUIEN, capitaine,
- Monsieur Fabrice MARIELLE, capitaine,
- Monsieur Olivier OBRY, capitaine,
- Monsieur Christophe PRUVOST, capitaine
- Monsieur Claude PANNEQUIN, capitaine
- Madame Carole Anne HEDIARD, lieutenant,
- Monsieur Rémi PIERENS, premier surveillant,
- Monsieur Jérémy MARICHEZ, premier surveillant,
- Monsieur Jordan MOULUN, premier surveillant
- Monsieur Emmanuel DEHONDT, premier surveillant,
- Monsieur Régis GAUTHIER, premier surveillant,
- Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, premier surveillant,

afin de réaliser les audiences des personnes détenues qui seront transférées, en application des dispositions du code pénitentiaire.

Sandrine ROCHER
Chef d'établissement
CP Longuenesse

LONGUENESSE, le lundi 11 décembre 2023,

Le chef d'établissement,
Sandrine ROCHER

Partie du référentiel	N°	libellé de l'engagement	Libellé du document	Type de document	Version initiale (date)	Version en vigueur (date + n°)	Rédacteur (nom, prénom, fonction)	Vérificateur (nom, prénom, fonction)	Approbateur (nom, prénom, fonction)	Liste des destinataires
Partie 5	II 2.1	Prise en charge des personnes détenues sortantes Orientation et affectation en établissement	Délégations de compétence pour audiences des personnes détenues sortantes	Elément fondateur	03/01/2022	11/12/2023	Inès DUHAUTOY Adjoint au chef d'établissement	Inès DUHAUTOY Adjoint au chef d'établissement	Sandrine ROCHER Chef d'établissement	Directeurs Adjoins AAE Chef de Détenion Officiers Premiers Surveillants et Majors Formateur

Direction de l'administration pénitentiaire

62-2023-12-11-00010

Note n°461/SR/2023 en date du 11 décembre
2023 qui annule et remplace la note
n°253/SR/2023 portant délégation pour accès à
l'armurerie de l'établissement

Centre Pénitentiaire De Longuenesse

Note n° 461 / SR / 2023

Note à l'attention des Personnels

ANNULE ET REMPLACE LA NOTE N° 253 / SR / 2023, DU 01/09/2023

Objet : Délégation armurerie.

L'accès à l'armurerie de l'Etablissement est soumis aux conditions suivantes :

L'encadrement de Direction ayant autorité pour accéder à l'armurerie dans le cadre d'un contrôle ou d'une intervention exceptionnelle est composé de :

- Madame DUHAUTOY Inès, adjointe au chef d'établissement,
- Madame DEHAYE Nolwenn, directrice des services pénitentiaires,
- Madame BOUZIN Cécile, attaché d'administration,
- Monsieur MUTEZ Yannick, chef de service pénitentiaire.

L'accès à l'armurerie peut être ordonné, dans le cadre spécifique de circonstances exceptionnelles et pour une intervention strictement définie. Il est décidé par le Chef d'Etablissement (article R 227-6 du code pénitentiaire).

En tout instant, l'utilisation des armes en dehors des miradors (ex : chemin de ronde) doit être strictement ordonnée par la Direction.

Lors d'une nécessité absolue d'accéder à l'armurerie, les officiers seront chargés de prévenir immédiatement la Direction d'astreinte, avant toute intervention urgente et/ou armée.

La liste des personnels ayant accès à l'armurerie est composée ainsi :

- Monsieur VANHOVE Laurent, commandant,
- Monsieur TALON Arnaud, capitaine,
- Monsieur MICELI Julien, capitaine,
- Monsieur PANNEQUIN Claude, capitaine
- Monsieur BAYARD Patrick, capitaine,
- Monsieur COMPIEGNE Emmanuel, capitaine,
- Monsieur DELACRESSONNIERE Abel, capitaine,
- Monsieur JACOB Grégory, capitaine.
- Monsieur LEQUIEN Wilfried, capitaine,
- Monsieur MARIELLE Fabrice, capitaine,
- Monsieur KIECKEN Christophe, capitaine
- Madame PRUVOT Christophe, capitaine
- Monsieur MIRAOUI Jamel, capitaine,
- Monsieur OBRY Olivier, capitaine,
- Madame GERVOIS Elodie, capitaine
- Madame HEDIARD Carole Anne, lieutenant.

De même, lors d'absence de la Direction ou des Officiers, les Majors et Premiers Surveillants avertiront immédiatement la Direction d'astreinte qui donnera l'autorisation et les consignes avant tout accès à l'armurerie et dans le cadre d'une intervention urgente et /ou armée.

Dans tous les cas d'accès urgent à l'armurerie, le Chef d'établissement ou son Adjoint par intérim, doivent en être avisés dans les plus brefs délais.

L'autorisation d'accès à l'armurerie est donnée à Monsieur TALON Arnaud, en tant qu'officier responsable de l'Infrastructure et Monsieur MICELI Julien, officier adjoint au responsable de l'infrastructure.

Le contrôle des stocks, l'entretien des armes, des munitions et du matériel, ainsi que l'organisation de séances de tir est assurés par Monsieur CHAVATTE Romain, gradé moniteurs de tir. Il est chargé de prévenir verbalement la direction de son accès à l'armurerie.

Toute anomalie à l'application de cette note doit être remontée immédiatement à la hiérarchie.

Longuenesse, le lundi 11 décembre 2023,

Sandrine ROCHER
Chef d'établissement
Centre Pénitentiaire de Longuenesse

Le Chef d'établissement,
Sandrine ROCHER

Destinataires :

Direction – AAE – Chef de Détention et son Adjoint – Officiers – Majors et Premiers Surveillants – Pôle Infra/Sécurité – Gradé de Brigade – Classeur de Permanence – Gradé de Permanence. Affichage : PCI (à proximité de la porte de l'armurerie).